

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1090

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

-----

**ARTICLE 21**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le code minier, adopté au milieu du siècle dernier, n'est plus adapté aux enjeux actuels. Sa refonte est impérative pour l'adapter au code de l'environnement. Toutefois, celle-ci ne saurait avoir lieu par voie d'ordonnance. Les enjeux soulevés par la situation des mines françaises requièrent un véritable débat parlementaire que cet article et la méthode retenue par le Gouvernement ne permettent pas.

Aussi, cet amendement vise à supprimer l'article 21 qui permet une refonte du code minier par ordonnance.